



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION COVID19 POUR LES COMPETITIONS ET LES TOURNOIS

Version 1.0 / 02. Juni 2020

Principes généraux

1. Les personnes sans symptôme peuvent participer à des compétitions / tournois
2. Respect des distances (autant que possible une distance de 2 m)
3. Respect des règles d'hygiène de l'OFSP
4. Liste de présence (traçage des contacts)
5. Désignation d'une personne responsable

Compétitions réunissant jusqu'à 300 personnes

- Nombre maximal de participants: une personne pour 4 m² de surface accessible.
- Les espaces dédiés aux spectateurs ainsi que les zones de rassemblement doivent être aménagés afin de garantir la traçabilité des contacts étroits entre les personnes individuelles ainsi qu'avec les membres d'un même ménage.
- Les flux de personnes (p. ex. lors de l'entrée ou du départ des espaces dédiés aux spectateurs ainsi que les zones de rassemblement) doivent être établis de manière à garantir une distance de deux mètres entre les visiteurs.
- Il convient enfin, lors de l'organisation d'une compétition, de désigner une personne responsable du respect des exigences.



SWISS SQUASH

CONCEPT DE PROTECTION COVID19 POUR LES COMPETITIONS ET LES TOURNOIS

Conditions pour les compétitions et tournois de squash

Toute compétition, amicale ou officielle, peut être organisés avec un maximum de 300 personnes si l'exploitant de l'établissement a un concept de protection en place.

Seuls les joueurs sains et sans symptômes peuvent participer aux compétitions et tournois.

A l'arrivée au centre sportif, deux mètres de distance doivent être respectés autant que possible en dehors des courts. Les traditionnelles accolades des fins de match sont à éviter.

Puisqu'il n'est pas possible de garder une distance de 2 mètres pendant plus de 15 minutes ou à plusieurs reprises pendant les compétitions et tournois, le club / le centre doit garantir la traçabilité des joueurs et du public en coopération avec l'organisateur du tournoi.

Cela peut être organisé en enregistrant les joueurs et les visiteurs (nom, prénom, numéro de téléphone) ou en utilisant un formulaire de contact.

Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être traçables durant 14 jours.

Validité

Le concept s'adapte continuellement aux exigences du gouvernement fédéral. Les ajustements sont publiés sous forme de versions.

Le concept de protection Covid-19 pour les compétitions et tournois de squash, version 1, s'applique immédiatement.

Adetswil, 29 mai 2020

Swiss Squash
Ernst Roth
Président